

[ ]

**COMMUNE DE SAINT CAPRAISE DE LALINDE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil quinze, le 02 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de St-Capraise de Lalinde, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PEREA, Maire.

Présents : MM PEREA GONTIER Mmes DUPONTEIL TRAN LAVIGNERIE LAURURIE DELPIT CESCHIN DELGADO COUSTILLAS CLEMENT VOCANT GERBOU PIA.  
Absents excusés : M. F BORDERIE qui a donné pouvoir à Mme DUPONTEIL

Secrétaire de séance : Mme Martine TRAN

Date de convocation à la réunion : 27 novembre 2015.

**32-02-12-2015 - Compteurs Lynki**

De nouveaux compteurs EDF vont être installés chez les particuliers. Devant le fort risque cancérogène que présentent ces nouveaux appareils ainsi que l'impact sur les emplois chez les agents EDF, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la motion de soutien ci-jointe.

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212403828-20151202-3202122015cpteu-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2016

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
POUR COPIE CONFORME  
Fait à St Capraise de Lalinde, le 03 décembre 2015.  
Le Maire, Laurent. PEREA



## La loi de Transition énergétique instaure son déploiement

# Pourquoi il faut refuser le nouveau compteur Linky

**Linky** est un nouveau compteur électrique qui émet des radiofréquences. Les radiofréquences ont été officiellement classées le 31 mai 2011 dans la catégorie des « cancérogènes possibles » par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS.

Le système Linky permet au distributeur de connaître à chaque instant le niveau de consommation électrique du logement. Il permet aussi d'arrêter à distance tous les appareils, notamment le ballon d'eau chaude et les radiateurs électriques.

La loi de Transition énergétique publiée le 18 août 2015 a instauré le déploiement du Linky et EDF annonce le remplacement de tous les compteurs d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVa (tarif Bleu), pour les particuliers et les professionnels.

Un autre boîtier, émetteur de micro-ondes, sera installé pour éteindre à distance vos appareils électriques lors des pointes de consommation. Des sociétés privées agréées pour « effacer » les consommations, appelées « opérateurs d'effacement », auront accès en temps réel à vos données de consommation. Cette informatisation rend la France vulnérable : des hackers et des cyber-terroristes pourront également surveiller la population, ou déclencher un black-out généralisé.

Les bénéficiaires des minima sociaux se verront de surcroît imposer un « dispositif déporté » : un boîtier muni d'un écran affichant instantanément la consommation en euros, qui sera relié par micro-ondes au compteur Linky.

Le déploiement intégral du Linky prendra 7 ou 8 ans. À terme, 35 millions de compteurs électriques seront remplacés par des Linky et personne ne pourra échapper aux radiofréquences émises par le réseau électrique.

Alors que les décrets d'application de la loi de Transition énergétique ne sont pas encore publiés, EDF contacte déjà partout certains clients pour leur proposer le Linky et recrute des non-électriciens pour les former à l'installation.

## Pourquoi il faut dire non ! au Linky

Linky mesure l'énergie apparente (correction du déphasage), soit 10 à 20 % en plus pour ceux qui utilisent des appareils domestiques avec moteurs électriques : réfrigérateur, aspirateur, lave-linge, lave-vaisselle, robots ménagers, sèche-cheveux, rasoir électrique, perceuse, tondeuse, ventilateur, etc.

Les ampoules basse consommation fluocompactes ont un Cosinus Phi de 0,5. Linky, qui mesure la consommation réelle, va doubler la consommation mesurée, et donc la facture d'éclairage ! (Ces ampoules, qui contiennent du mercure, ont été interdites en 2013. Leur interdiction prendra effet en 2020).

EDF, locomotive du déploiement du Linky (avec sa filiale ERDF qui détient le monopole de la distribution d'électricité en France)

le vend comme un instrument "incontournable" de la transition énergétique, pour "mieux gérer l'équilibre production/consommation" et "facturer la consommation réelle au lieu de la consommation estimée".

Mais la mise en place du Linky entraînera la suppression de milliers d'emplois, puisque la relève se fera à distance, de même que les coupures pour factures impayées et le rétablissement de l'électricité.

De plus, le coût de ce compteur Linky, de 200 à 300 €, sera tôt ou tard répercuté sur les factures y compris dans les résidences secondaires. Au Québec, où 9 millions de compteurs communicants ont été installés, toutes les factures ont augmenté. Et la durée de vie du matériel n'est que de 10 à 15 ans ! L'Allemagne, sur la base d'un rapport du cabinet Ernst & Young, a rejeté le déploiement du Linky pour les compteurs de 3 kVa, cette étude ayant conclu que ce type de compteur ne sert pas l'intérêt des petits consommateurs.

Linky injecte un signal d'impulsions modulées en radiofréquences CPL g3 (63 kilohertz à 95 kilohertz) qui se superposent à la fréquence de 50 hertz du courant électrique. En injectant ces radiofréquences dans tous les câbles électriques, encastres ou non, et dans les appareils, non prévus pour cela, le Linky a déjà provoqué des incendies, ainsi que des pannes à répétition : ordinateurs, télévisions, et matériel professionnel chez des commerçants.

Ces radiofréquences, ré-émises dans toutes les pièces des logements, y compris dans les chambres, vont perturber le sommeil.

Les radiofréquences émises par chaque appareil domestique sont mesurables jusqu'à une distance de 2,50 mètres (voir la vidéo de l'association Next-Up sur [www.santepublique-editions.fr](http://www.santepublique-editions.fr)).

Un rapport canadien établi à partir d'un sondage mené sur 210 personnes vivant aux États-Unis, au Canada et en Australie (dont 9 médecins) établit clairement un lien direct et indiscutable entre l'installation des compteurs à radiofréquences (smart grids ou smart meters) et l'apparition de nombreux symptômes d'électrosensibilité : troubles du sommeil, maux de tête, difficultés de concentration, nausées, vertiges...

En France aussi, les cas d'électrosensibilité, et les cancers, vont exploser, d'autant plus que le fonctionnement du Linky nécessite l'implantation de 700 000 antennes-relais supplémentaires, à hauteur d'homme, sur les postes de transformation d'EDF.

En ce sens, le Conseil Municipal décide de placer la Commune de St-Capraise de Lalinde hors compteur Linky

